

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Bilan intermédiaire au terme du délai d'annonce des créances – Vérification du nom de la nouvelle Crossair – Examen du contrat de travail conclu avec Mario Corti

Küsnacht-Zurich, le 1^{er} février 2002. Selon une première estimation, le commissaire de SAir-Group, SAirLines, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et Flightlease AG, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, a reçu au terme du délai d'annonce plus de 20 000 annonces de créances de la part de créanciers. Il apparaît dès à présent que d'innombrables demandes de clarification devront être adressées aux créanciers en raison d'annonces imprécises ou incomplètes. Le commissaire et son équipe espèrent être en mesure de terminer la saisie informatique des annonces de créances d'ici fin avril afin de pouvoir organiser les assemblées des créanciers en juin 2002.

Les créanciers qui n'ont pas encore annoncé leurs créances, à ce jour, peuvent encore le faire jusqu'à nouvel ordre. Les formulaires à cet effet sont toujours disponibles sur le site Web du commissaire (www.sachwalter-swissair.ch), en français, allemand et anglais. Les créanciers annonçant leurs créances après le 29 janvier 2002 ne pourront pas participer aux délibérations ni au vote sur le concordat. Pour le reste, ils seront cependant à égalité avec les autres créanciers.

Nom de la nouvelle Crossair

SAirGroup chargera un spécialiste de la propriété industrielle de vérifier si le nom choisi par Crossair pour la nouvelle compagnie aérienne suisse est susceptible de porter atteinte aux droits de Swissair en matière de marques. Si c'était le cas, SAirGroup devra défendre ses droits. Le commissaire tentera de trouver un accord amiable avec Crossair par voie de négociation.

Contrat de travail avec Mario Corti, président du conseil d'administration et CEO de SAirGroup

Le commissaire examine actuellement les rapports de travail existant avec Mario Corti ainsi que tous les paiements effectués par SAirGroup dont il a bénéficié. Les faits feront ensuite l'objet d'une expertise juridique. Le commissaire devra alors décider des conséquences à tirer des résultats.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88